



Unión Internacional del Notariado
Union Internationale du Notariat
International Union of Notaries

Discours inaugural du Président nouvellement élu de l'Union Internationale du Notariat Me Daniel-Sédar Senghor

**à la Cérémonie de Clôture du XXVII Congrès UINL
Lima, Pérou, Samedi 12 Octobre 2013**

*Señor Presidente del Consejo de Ministros, Juan Federico Jiménez Mayor,
Señor Ministro de Justicia y Derechos Humanos, Daniel Augusto Figallo Rivadeneyra,
Distinguidas Autoridades, Estimados Colegas, Dear Presidents, chers Confrères et Amis,*

Es: ¡Me gustaría pedir su indulgencia por no poder iniciar mi discurso en quechua o aimara en adición del castellano, para honrar todos componentes del Notariado anfitrión de Perú!

Quiero dar un saludo respetuoso al Presidente *Carlos Enrique Becerra Palomino*, su esposa y a todos nuestros colegas de Perú y de Sul America y más especialmente al excelente Presidente de la Comisión de Asuntos Americanas, mi amigo *Alfonso Zermeño Infante*, e igualmente al Consejero *Houcine Sefrioui*, Presidente honorario de la Comisión de Asuntos Africanas.

Fr : Je tiens à leur dire publiquement à tous deux toute mon estime et à les remercier de l'exquise loyauté de la manière dont ils ont mené leurs campagnes, car notre confrontation d'idées aura permis d'organiser, une sorte d'inventaire prospectif sans aucun précédent de ce qui peut être entrepris, pour le bien de notre Union.

Qu'ils sachent que je ne me priverai pas de m'inspirer de leurs idées, de puiser sans retenue dans leurs programmes, qui après avoir été rendus publics ont cessé d'être les leurs et tout autant de les solliciter, car je ne saurais priver notre Union de leur précieux engagement.

C'est aussi pour cette raison que je leur demande de rester disponibles et mobilisés, puisque d'autres missions pourront leur être confiées, après concertation avec leurs responsables de zone, car chacun aura pu apprécier la remarquable qualité de leurs propositions.

Eng: *Honorable Authorities, Dear Colleagues and Friends*

27th Lima Congress will sure remain historical and might even sound revolutionary, if we just consider the legitimate swing of previous proceedings that led to the election for the very first time of a president coming from the African continent.

Especially from a very small country college of Senegal, which counts only 42 Notaries and simultaneously – three female Vice-presidents.

But in reality there's nothing here very original, for African Notaries are one of the various compartments of a much larger body, and at the same time I strongly thank the Assembly of having heard my insisting call for gender parity.

My team's commitment has sure to be highly innovative since I am the first president ever to be younger than our Union.

Let me now turn back to my native French language, to explain you my vision for the incoming Legislature, for this is my will and this will be my cause, for I truly believe that the following main concerns are the strategic goals of our Union.

Fr : Mais avant d'en venir à l'énumération d'objectifs précis, je souhaiterais tout d'abord vous exprimer ma compréhension personnelle du Notariat et tout autant, l'idée que je me fais de sa justification au nombre des institutions nécessaires.

Au risque de vous paraître iconoclaste, il me faut vous dire que je ne suis pas spécialement attaché au Notariat, du moins ex abstracto, en vertu du principe philosophique selon lequel « *c'est la fonction qui fait l'organe et non point le contraire* » !

Dans le respect des statuts de l'Union, je n'ai véritablement d'intérêt pour cette institution, que pour autant que la fonction publique dont elle est le concessionnaire, trouve encore et toujours sa justification de performance, dans sa double dimension juridique et sociale.

En clair, ce sont les seuls objectifs de prévention du conflit, de paix sociale, de sécurisation des relations contractuelles par la pré-constitution de la preuve, dans la liberté contractuelle, au moyen d'une médiation de proximité et tout autant dans la transparence, qui m'importent.

Parce que ce sont eux seuls qui permettent de justifier d'un instrumentum de foi publique et de juridiction volontaire, au nom, sous la garantie, l'autorité et le contrôle de l'Etat, pour un coût social accessible et règlementé, dans des délais satisfaisants.

Ce sont ces présupposés, qui pourront seuls légitimer le recours au professionnel de proximité impartial et indépendant qu'est le Notaire, au service exclusif de l'authenticité.

Sa fonction n'est justifiable, que dans une quadruple exigence d'accessibilité, d'éthique, de compétence et de capacité de mobilisation des ressources technologiques les plus actuelles.

Parce que l'authenticité n'est peut-être pas le seul mode de satisfaction de ces attentes, dans un environnement pluriculturel mondialisé, le Notariat devra veiller à ce que son offre de prestation reste la meilleure, dans un esprit de saine compétition, pour justifier aujourd'hui plus que jamais, de son utilité autant économique que sociale.

Mes chers Confrères, nous ne devons pas craindre la remise en cause de nos valeurs, par des intérêts malveillants, qui tentent d'exploiter l'idéologie néo-libérale à des fins opportunistes, mais dont nous connaissons bien les enjeux véritables et il nous faut donc les démasquer.

Nous devons seulement rester convaincus de l'immense utilité sociale de notre fonction et nous souvenir que nous disposons des instruments de réponse à cette illégitime contestation, au tout premier rang desquels se trouvent notre Union Internationale du Notariat.

Il nous faut même accueillir ces interpellations tonitruantes avec une certaine reconnaissance et retourner leur volonté de nuire contre nos adversaires, selon le principe métaphysique de l'aïkido, car rien n'est pire que l'indifférence qui précède la désuétude et l'oubli.

Mais dans ce domaine, il nous faudra sortir de notre tradition séculaire de discrétion, si nous ne voulons pas être placés au musée des antiquités, en apprenant à communiquer au collectif.

Par effet paradoxal, en nous mettant en cause, ces interpellations de mauvaise foi, nous offrent de précieuses opportunités de démonstration de l'utilité et de l'étonnante modernité de notre profession, qui constitue l'un des meilleurs exemples de partenariat public privé.

Dans cette compréhension, l'Union est un outil qui n'a de sens que dans le regroupement d'une démarche mondiale et chaque Législature doit définir un certain nombre de priorités.

Je n'ai pas de véritable ambition personnelle, mais il nous en faudra une, immense, au service des remarquables services pouvant être fournis par notre profession et je vous propose donc :

1. **De consolider les acquis des précédentes législatures;**
2. **De renforcer les Notariats membres et tout particulièrement les plus fragiles en les dotant de :**
 - **Codes de Déontologie ;**
 - **Systèmes disciplinaires rigoureux ;**
 - **Formation initiale et continue obligatoire et notamment au moyen de leur participation à l'Université du Notariat mondial ;**
 - **Collaboration étroite avec leurs autorités de tutelle;**
 - **Coopération active avec des Notariats plus avancés.**
3. **De dynamiser les Commissions transcontinentales actuelles et d'en créer de nouvelles si nécessaire ;**
4. **Renforcer les capacités des Chambres nationales et des Commissions continentales, par la formation, le jumelage et le parrainage des notariats les plus fragiles par leurs voisins mieux structurés ;**
5. **Concevoir une politique de communication interne et externe en vue d'intéresser les Notaires de base aux activités de l'Union ;**
6. **Mettre en place une politique spécifique en direction des jeunes notaires et de nos collaborateurs, qui sont eux aussi des représentants autorisés de l'authenticité ;**
7. **Créer une Commission chargée d'explorer les moyens de promouvoir l'engagement de tous les Notariats membres et de tous les responsables, pour renforcer les ressources humaines et financières de l'Union ;**
8. **Promouvoir activement l'élargissement de la sécurité juridique par l'authenticité au moyen du système preuve du notariat de type latin ;**
9. **Engager une coopération active au bénéfice des autres notariats et de leurs autorités, lorsqu'ils souhaitent migrer vers ce système, par la souscription (entre autres) d'accords bilatéraux ;**

Trois (3) préoccupations seront prioritaires pour cette Législature 2014 / 2016 et elles feront donc l'objet de groupes de travail, pour lesquels je vous demande de vous porter volontaires :

1°/ - Elaborer un indice scientifique permettant de mesurer la performance économique et donc la compétitivité de l'authenticité (et en conséquence celle de la profession de Notaire), par l'évaluation rigoureuse de son coût réel ratio P.I.B., dans une dizaine de pays.

Il conviendra de quantifier aussi, le coût macro-économique du contentieux consécutif à son absence, ainsi que dans une dizaine de pays à économies comparables, qui ignorent la force probante de l'acte public (augmenté dans ce cas du coût de l'assurance en risque juridique).

Nous proclamons bien souvent, sans l'avoir jamais démontré, que la différence de coût nous est sans doute très favorable (!), mais en sommes-nous bien certains et l'exigence de performance économique, peut-elle encore s'accommoder de pareille incertitude ?

« *Rien ne va de soi, rien n'est donné, tout est construit* », postule le philosophe Gaston Bachelard (voir le texte in fine) et il faut donc que le présumé cesse de faire obstacle à la démonstration scientifique.

Ma proposition consiste à placer cet imaginaire à l'épreuve de la rationalité, en faisant évaluer ce différentiel de coût, au moyen de critères quantifiables et par le recours à une expertise incontestable, celle d'une agence de notation de renommée internationale du monde anglo-

saxon, pour forger un indice d'évaluation économique des systèmes de droit, alternatif à celui de « *Doing Business* », et rendre objectivement crédible la valeur ajoutée de l'authenticité !

Si comme nous le supposons, cet audit fait ressortir un écart favorable important, alors tout sera possible et surtout de tenter d'inverser la tendance actuelle, pour « reprendre la main » et exporter notre système de preuve, en direction de la culture juridique de « Common Law ».

Au-delà de la sémantique, sachons que ces deux systèmes ne sont pas aussi antinomiques qu'il puisse paraître à première vue, puisqu'ils cohabitent dans des proportions variables, dans plusieurs législations, comme celles de British Columbia, de Florida (USA), des London Scriveners, de Mauritius, de South Africa, ou encore de Victoria State en Australie.

Soyons bien certains, que les grands pays anglo-saxons, s'il nous faut les nommer ainsi, ne sont pas devenus de grandes puissances par hasard et tout autant, qu'ils ne sont certainement pas moins attentifs que ceux de sensibilité latine, à cette exigence de performance économique.

Ce serait peut-être même le contraire, car quel que soit leur niveau d'attachement culturel à leur propre système de droit, ils ont toujours fait preuve de pragmatisme et d'une grande capacité d'adaptation, lorsque l'intérêt d'une réforme leur en est scientifiquement prouvé.

En cette période de crise et de récession, ils ne peuvent assurément pas consentir à gaspiller une part importante de leur ressource d'investissement, s'il leur est démontré que le coût de leur contentieux parasite, consécutif à l'absence d'un système de preuve fiable garanti par l'écrit authentique et le sceau public, dépasse et de très loin, leur taux de croissance économique.

Si ce postulat se trouve scientifiquement prouvé, il en résultera que cette insécurité systémique obère gravement leur capacité d'investissement, de création d'emplois et de croissance, en un temps où de nombreuses Cassandres prédisent le « déclin de l'empire » et vous pouvez supposer l'attractivité, qu'y trouvera notre système de preuve préventif !

Mais ne soyons pas naïfs, même en cas de succès il nous faudra fournir des gages, car chaque système se nourrit de ses propres intérêts et aussi, parce que cette question est très politique.

Pour l'heure, il s'agit vous l'aurez compris, d'inverser notre ancien système frileux face aux assauts très injustes que nous subissons de toute part, en pratiquant dorénavant le vieil adage selon lequel « **le meilleur système de défense ... c'est encore et toujours ... l'attaque** » !

Je pense qu'il y a très grande urgence et je puis vous assurer de ma grande résolution à nous engager dans ce sens, eu égard à la brutalité de cette agression dont l'écho nous parvient de TOUS les notariats membres et cela ne peut donc attendre, une autre Législature.

L'urgence est telle, que je lance dès aujourd'hui, un appel à volontariat, en direction de tous ceux qui se sentiront plus particulièrement intéressés par ce projet, dont les contributions me seront toutes indispensables, au regard de l'extrême difficulté à engager ce challenge.

Ce chantier aura son coût, sans doute très important, celui des grandes agences de notation, mais quel qu'en soit le montant (10 US \$ par Notaire ?) et si nous sommes solidaires, la dépense sera dérisoire, en proportion des enjeux que je viens d'esquisser.

Même si l'heure de la mobilisation me semble avoir sonné, l'Afrique ne peut engager seule ce trop vaste front, mais elle vous assure par ma voix, de son intérêt à coordonner les compétences et toutes les synergies qui seront nécessaires, à la mise en route de ce chantier stratégique, car il en va du futur et peut être même de la survie de votre métier.

2°/ - Une démarche d'appropriation globale de toutes les nouvelles technologies disponibles, devant permettre d'accompagner les notariats les plus fragiles, vers (entre autres)

la signature électronique, la dématérialisation des supports et la télé-transcription vers les registres publics, sans même qu'il ne soit interdit d'en obtenir la concession.

Je souhaite la mise en place de procédures de vidéo-conférences, pour tenter de réduire les coûts de nos déplacements et pour rendre plus fréquentes, des télé-rencontres périodiques.

Je pense aussi à l'organisation d'un « blog intranet » accessible aux seuls membres autorisés, l'objectif étant d'intensifier les échanges, de coordonner les actions de nos commissions, d'optimiser leur production technique et de la diffuser en dynamisant la communication.

Dans cette logique d'optimisation et de remise à niveau technologique, il nous faudra sans doute, consentir à évaluer la performance réelle et l'efficacité de chacune de nos structures.

Dans ce registre, la systématisation des « démarches qualité » et la certification des offices et des organes de direction des notariats membres est aujourd'hui elle aussi indispensable et elle me semble devoir passer aussi par une coopération internationale aux fins de rationalisation.

3°/ - La mise à niveau des professionnels du contrat, pour leur permettre de se faire une place dans les « **nouveaux marchés du droit des contrats** » et je pense en particulier aux **contrats de partenariat public privé (PPP)**, car cela nous ressemble et qu'il est de la responsabilité du notariat, de garantir l'égalité de compréhension de tous les contractants.

Quelle est l'expertise disponible dans une petite collectivité locale, lorsqu'elle contracte avec une multinationale, disposant d'un service juridique très spécialisé, sous forme de concession de services collectifs (eau, assainissement, énergie, sécurité, vidéo surveillance, etc.) ?

Quid même des grandes collectivités, lorsqu'il s'agit de contrats « B. O. T. » (Build – Operate – Transfer), pour de vastes infrastructures portuaires, aéroportuaires, autoroutes, lignes ferroviaires à grande vitesse, mais aussi hôpitaux, centres pénitentiaires, etc. ?

Quelle est la part du notariat [le modèle le plus éprouvé d'une concession de service public exercée par un officier privé] dans le chiffre d'affaires mondial de cet important marché ?

Le notariat actuel (en général), dispose-t-il des compétences techniques indispensables, pour fournir l'assistance juridique nécessaire, à la rédaction de contrats de 1.000 pages, ou chaque virgule à son sens (au regard d'expériences passées de la multinationale contractante) ?

A défaut de notaires, quels sont les professionnels en charge de ce marché émergent du droit ?

Seraient-ils plus compétents, ou serions-nous moins crédibles, que d'autres professionnels ?

Nous avons pris du retard dans ce domaine, pour l'avoir mal anticipé et n'avoir peut être pas la « taille critique », mais rien n'est perdu et je suis convaincu qu'il y a là un nouvel espace d'affirmation de nos compétences, parce qu'il s'agit de marchés publics, qui sont souvent le « terreau de scandales » et qui nécessitent donc l'indispensable régulation de l'authenticité.

Parce qu'il s'agit d'investir un marché qui semble porteur, mais en dehors de nos compétences réservées, cela suppose de nous astreindre à la reconfiguration de notre offre, au remodelage de nos méthodes d'intervention et dans une démarche solidaire, pour répondre à cette attente, en nous souvenant que notre légitimité participera de la garantie de transparence.

Je pense que dans ce domaine, rien n'est irréversible, que le notariat mondial représente une somme de compétences sans équivalent et que si nous parvenons à la « reformater » et à la rendre plus « agile », nous parviendrons à réinvestir ce marché du droit, qui est en très forte expansion, en demande d'éthique et qui a l'urgent besoin d'assainir son paysage contractuel.

Une législature n'y suffira pas, mais il n'est pas interdit d'ouvrir ce chantier pour mieux appréhender ce concept, pour inventorier les stratégies et actions indispensables et urgentes, pour conforter l'utilité économique, sociale et transparente de notre remarquable institution.

Est-il interdit d'espérer pour bientôt, la création d'une agence notariale internationale, de conception, d'encadrement juridique, de surveillance et d'exécution de partenariats, pouvant être mise en place sous l'égide de notre Union, grâce à son réseau mondial de compétences ?

Ces programmes ne seront possibles, que pour autant que nous consentions aux adaptations rendues nécessaires au regard des avancées sociétales et cela me paraît passer par :

- L'exploration innovante du fantastique gisement de ressources dont dispose le Notariat mondial, auprès de tous ses membres sur les cinq continents ;
- Le renforcement des relations avec les autorités de tutelle en se mettant au service des nouveaux enjeux de société que sont la lutte contre le terrorisme, le blanchiment et même comme cela vient d'être le cas dans mon pays, le Sénégal dans la traque des malversations de politiciens et hauts fonctionnaires indéliçables ;
- Il s'agit de la promotion de notre fonction sociale, qui suppose une collaboration d'intérêt public envers les citoyens et qui s'étend à la lutte contre le narcotrafic ;
- Cela n'est possible que par un véritable maillage territorial de sorte que notre « filet de sécurité juridique » concerne tous les citoyens et pas seulement ceux des grandes villes, notre service étant celui du public et non celui du profit ;
- Il est nécessaire que les professionnels puissent en vivre dignement et cela doit se faire par la combinaison d'un *numerus regulatus* responsable et d'un tarif légal obligatoire, respecté par tous et qui soit adapté au niveau de vie de la société ;
- Aucune profession ne pouvant évoluer en vase clos, il faut dynamiser notre coopération et notre lobbying (au bon sens du terme) auprès des grandes institutions financières internationales et agences de coopération ;
- Nous devons être imaginatifs et nous engager dans une extension de nos attributions, qui ne passe pas nécessairement par des compétences réservées dès lors que nous ferons la démonstration que nous sommes les meilleurs ;
- Cela passe bien sûr par la compétence et une formation sélective et rigoureuse, de sorte que notre métier ne soit pas perçu comme une situation de prébende, mais comme celui de professionnels véritablement performants ;
- Cela ne sera possible que si nous comprenons que des actions de coopération sont indispensables, non pas seulement par simple idéal de générosité, mais parce que dans l'opinion publique, le notariat est un ensemble dont la perception globale est évaluée à l'aune de ses maillons les plus faibles et que la rupture d'un seul, affecte toute la chaîne, avec toutes les conséquences que nous savons ;
- Nous devons trouver des solutions à la « surpopulation notariale » au problème de l'accueil des jeunes talents, par le regroupement des énergies, dans l'exercice en commun, pour ne laisser se perdre aucune des ressources qui sont indispensables ;
- Comprendons aussi, eu égard à notre ambition globale, que la taille artisanale n'est plus compatible avec la somme des compétences que nous revendiquons ;
- L'autorité de tutelle doit y trouver son compte, s'il lui est donné de mesurer notre contribution à la résorption des coûts et dans le désencombrement des tribunaux ;
- Certaines activités traditionnelles devront être externalisées, pour en optimiser la performance et en ramener les coûts à la marge et cela permettra aussi de recentrer notre activité libérale sur les prestations intellectuelles à haute valeur ajoutée ;
- Il nous appartient d'innover, pour rendre un service performant et à moindre coût et je salue ici la mise en place du sceau notarial de sécurité pour lutter contre les contrefaçons et vous convie à venir nombreux à la grande Conférence de

- Montréal, les 7 et 8 novembre prochains, sur la circulation transfrontalière des actes ;
- L'intelligence économique est aujourd'hui à notre porte, comme a su nous y rendre attentifs le Président Decorps, au service d'un meilleur positionnement sociétal;
 - Mais faut-il le rappeler, toutes ces pistes ne seront rendues possibles, que dans une démarche unitaire, dans une grande solidarité et dans le partage des moyens ;
 - Nous devons nous approprier de nouvelles fonctions sociales et bénévoles, qui sont les garants de nos interventions et je salue en cette terre d'Amérique australe, la remarquable implication du notariat colombien en faveur des actes d'état-civil ;
 - Enfin et en ma qualité d'élu de ce que l'on pourrait qualifier de « *petits notariats* » ou de « *notariats sud* », vous comprendrez ma sensibilité particulière en direction des actions sociales et je pense en particulier à notre initiative « Titrement », qui va devoir quitter le domaine du seul concept théorique pour migrer vers de véritables actions de terrain, après la 3^{ème} conférence d'Ho-Chi-Minh-City, au Vietnam, l'année prochaine.

Ces idées ne sont bien entendu pas exclusives.

Tout au contraire, je souhaite voir s'établir un échange interactif et je demande à chacun, quelle que soit sa position de « notaire de base » (!), de ne pas se priver de proposer ses propres idées, voire même d'infléchir l'ordre des priorités.

A titre d'exemple, pas plus tard qu'hier soir, il m'a été suggéré par un confrère ami Mexicain, l'idée de proposer l'authenticité, pour un prix Nobel de la Paix. Et pourquoi pas, cela n'a rien de farfelu et cela me paraît mériter à tout le moins, d'être sérieusement évalué.

Parce que je suis l'élu des « *petits notariats* », du « *notariat Sud* », des « *notariats pauvres* » et aussi des femmes, je souhaite recentrer les priorités de notre Union dans leur direction, pour mieux porter leurs attentes, non qu'ils ou elles soient nécessairement meilleurs que les autres, mais parce que « c'est leur tour » et que ces sensibilités sont porteuses de beaucoup d'espoir.

Je suis donc fier d'être « *l'élu des plus pauvres dans le Notariat des cinq continents* », qui se sont fédérés au soutien de mon programme et de mes idées, parce qu'ils vont enfin trouver par ma voix, une caisse de résonance prioritaire, au service de la mission sociale de notre profession, parce qu'elle seule justifie la concession du service public, qui honore nos interventions.

J'espère que vous avez écouté avec attention le discours de notre président Jean-Paul Decorps sur « l'Etat de l'Union », lorsqu'il vous a invités à réfléchir sur sa restructuration financière.

Pensez-vous que son budget annuel d'environ 750.000 US\$ par an, soit vraiment en l'honneur et en proportion des devoirs et ambitions d'une profession qui n'est assurément pas la plus défavorisée et qui compte un effectif mondial estimé à environ 500.000 membres ?

Sauf erreur et pour meilleure compréhension, ce budget annuel est à peu près équivalent au coût des mandats individuels de chacun de vos Conseillers Généraux, sur une durée de 25 ans !

Mes très chers Confrères, un dollar et demi (1,50 US \$) par notaire et par an, est-ce là votre estimation de la juste valeur, de l'outil de promotion mondiale de votre noble profession ?

Cette charge financière actuelle, qui n'est que symbolique, est-elle par ailleurs équitablement répartie entre les Notariats membres, au moyen des quatre catégories actuelles de cotisations, en proportion de leur véritable capacité contributive, au service de leur commune ambition ?

Les dotations allouées aux différents mandats, ne recouvrent plus au mieux que vingt pour cent (20 %) de leur coût réel et cela les met hors de portée des membres aux ressources modestes.

Cette situation n'est pas acceptable, car il en résulte un mécanisme subtil « d'exclusion des petits », par le recours au « mur de l'argent » et elle remet en cause le concept même d'Union !

Ce n'était pas cela l'esprit de l'Union et il en résulte un malaise qui s'accroît en proportion de ce déficit de financement, car sauf construction budgétaire aléatoire, les charges de Président, de Vice-présidents et de Présidents de Commissions sont devenues des « charges vénales » !

A preuve, les « grands notariats » ont tous démontré qu'ils étaient prêts à financer l'Union, très au-delà de leur quote-part, mais pour autant bien sûr... que « le mandat soit le leur » !

Était-ce l'objectif, que d'organiser une formule subtile de confiscation du pouvoir par l'argent ?

Est-ce durablement tolérable sans grand dommage, au préjudice de notre cohésion ?

Sont-ce là, ces principes d'unité et de généreuse solidarité, dont nous nous prévalons bien volontiers, au soutien de nos actions ?

L'esprit initial, d'un « ticket modérateur », me paraît devoir être respecté, mais il faut corriger l'inversion des proportions consécutive à l'inflation des dernières années, en l'absence de remise à niveau périodique du budget initial, car l'effort demandé aux notariats nationaux des impétrants, s'en trouve aujourd'hui quadruplé... avec effet induit sur le rapport d'influence !

Mes chers Confrères, au-delà des frustrations générées par cette situation, elle organise aussi l'exclusion de talents et cela peut à terme nous coûter très cher et j'en appelle à la solidarité de tous, parce que dans une Union, les concepts d'Unité et de Solidarité sont ce qu'il y a de plus précieux, pour forger la dynamique de conquête dont nous avons l'ambition.

J'ai entendu cet appel de toute part, ce sera donc là l'urgente responsabilité du quatrième groupe de travail que je vais mettre en place, que de remettre à plat la juste évaluation et le mode de financement de tous les besoins réels et de toutes les ambitions de notre Union ;

Les Notariats membres vont devoir la doter de toutes les ressources et pas seulement financières dont elle a l'urgent besoin, au service de la mission sociale de notre profession.

Je pense surtout et en toute priorité à celles humaines et tout particulièrement en impliquant les jeunes et aussi la parité, car il faut faire appel à toutes les énergies et à tous les talents ;

C'est la compréhension que je souhaite en faire, mais il nous reste à la traduire à présent dans des réalisations concrètes, pour répondre aux attentes des pouvoirs publics qui nous ont fait confiance, celles des notaires, de leur clientèle et tout autant de leurs collaborateurs.

Rendez-vous historique aujourd'hui à Lima, au Pérou, que celui de l'arrivée de l'Afrique et tout autant des femmes, aux commandes centrales de l'Union ?

Et bien non, et au risque de décevoir je n'y vois rien de révolutionnaire, car sans répudier les valeurs de ce sanctuaire mondial de l'humanisme relationnel qu'est encore l'Afrique, ni son rythme, ni son émotion, il me faut affirmer mon credo depuis cette tribune que vous m'offrez.

Au-delà du symbole et contrairement à certaines idées un peu courtes, « *l'homme africain est entré dans l'histoire* », dans le Notariat comme dans tous les domaines et que passée l'émotion de cette élection, je vous convie dans « *l'aventure humaine* » d'une « *idée de progrès* » !

Les plus anciennes valeurs traditionnelles du Sénégal étaient, en dehors de la « *Téranga* » (l'hospitalité) bien connue, le « *Diom* » (l'honneur) et la « *Kersa* » (la magnanimité).

Mais en Afrique comme ailleurs, les valeurs de tradition sont hélas dans la tourmente !

La devise de l'armée sénégalaise est : « *On nous tue, mais on ne nous déshonore pas* » !

J'en donc plaisir à en faire le cri de ralliement de tous les valeureux soldats de l'authenticité pour la Législature, celui de tous ceux qui viennent de choisir de faire route avec moi !

Señor Presidente del Consejo de Ministros, Juan Federico Jiménez Mayor, permettez-moi de vous dire, cher Confrère juriste et militant reconnu des droits de l'homme, que dans ce registre précis, l'Afrique est assurément en très grande convergence avec le Pérou.

Je veux que vous sachiez que chacun des dix-neuf Notariats qui se sont unis pour me donner l'investiture, sont ceux de pays qui se reconnaissent sans mal dans le programme de Son Excellence le président **Ollanta Moisés Humala Tasso** et aussi dans les valeurs de son « *Etnocacerismo* », indigéniste et socialiste, faisant référence au droit des peuples indigènes.

Tous saluent la performance économique de votre système, dans lequel il me plaît de voir une récompense d'harmonie, comme fruit de l'hybridation entre les valeurs séculaires de l'empire Inca et celles de modernité, importées d'occident et tous adhèrent volontiers à son émergence.

Dans ce registre d'exemplarité, il me plaît de citer mon grand oncle, le Président-poète **Léopold Sédar Senghor**, qui écrivait « *supériorité, parce que liberté du métier, qui choisit ou il veut, ce qu'il veut, pour faire des éléments réconciliés, une œuvre exquise et forte* ».

J'ai donc pris soin de me rendre à la rencontre de votre « révolution tranquille au service de la créativité des peuples du Pérou », avant de me permettre de briguer l'élection dans votre pays.

Queridos Decanos de los Colegios Notariales Peruanos, parce que l'élection s'est faite à Lima, il en restera pour toujours une relation particulière entre les Notariats d'Afrique et le Pérou.

Mes chers Confrères, pas de révolution donc, il s'agira d'abord et avant tout, comme je vous l'ai dit à l'entame de mon propos, de la consolidation des acquis, car il conviendra de préserver tout ce qu'il y a de positif dans les belles actions de mes prédécesseurs.

Señor Ministro de Justicia y Derechos Humanos, Daniel Augusto Figallo Rivadeneyra, cher homonyme, il est remarquable que dans l'identité même de votre Ministère, le concept de droits humains trouve une place générique, par préférence à celui corollaire de la répression.

J'ai plaisir à vous porter les salutations confraternelles de Maître **Sidiki Kaba**, nouveau Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de mon pays, le Sénégal, en son ancienne qualité d'Avocat engagé, de militant et de Président honoraire de la **Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)**, dont il a été en 2001, le premier président issu d'un pays du Sud.

Il a tenu avant mon départ du Sénégal, à rassurer ma détermination en m'invitant à me régler sur son exemple, en me disant que lui aussi a dû convaincre il y a douze ans, pour rallier le monde des droits de l'homme à la sensibilité de sa composante « Sud ».

Ce n'est assurément pas non plus le fait du hasard, si notre Union, par l'entremise de sa Commission des Droits Humains, a choisi votre pays, le 26 juin dernier, pour y organiser avec beaucoup de succès, sa 2^{ème} grande Conférence sur « l'Application du Droit des Femmes ».

C'était sous la présidence engagée de notre consœur française Me **Nathalie Andrier** et en étroite coopération avec la FIDH, qui soutient activement la mise en œuvre effective de la Convention des Nation Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour procéder à une évaluation pratique de prise en compte de ces droits.

Le fils rouge de ce travail était le déroulement de la vie d'une femme, depuis sa naissance, son état-civil, jusqu'au jour de son décès, sa liberté de tester et d'hériter, en passant par son mariage, son autonomie dans le choix du conjoint et tout autant dans la gestion de ses biens.

Sans doute en réponse à mon interpellation en assemblée sur la sous-représentation des femmes, elle m'a doté de trois Vice-présidentes, Afrique, Amérique et Asie, les continents du Sud !

Je tiens à l'occasion de cette présentation de mon programme à rendre hommage à tous ceux, présents, comme hélas disparus, avec qui j'ai eu plaisir à travailler depuis un quart de siècle :

Les présidents **Umberto Caprara (+)**, **Gilles Demers**, **André Schwachtgen (+)**, **Ugo Perez-Montero (+)**, **Helmut Fessler**, **Francisco Arias** et **Giancarlo Laurini**, dans le bonheur de pouvoir saluer les trois derniers, qui sont présents ce soir dans cette salle.

Je tiens à saluer chaleureusement en cette occasion, le Doyen de nos Présidents honoraires, **Jorge Orihuela Ibérico**, qui nous accueille ici, chez lui à Lima au Pérou, et à qui j'ai tenu à faire parvenir mon hommage personnel avant même de me rendre dans son pays.

Je veux aussi saluer tout spécialement mon grand ami **Vittorio Di Cagno** « l'Africano », Président d'Honneur de la Commission de Coopération Notariale Internationale, le grand « maïeuticien de l'Afrique dans l'Union », qui pour tous ses Notariats membres, restera à jamais, le père de cette reconnaissance et par voie de conséquence, celui de son élection !

Dans la grande tradition de notre Union, il me revient à présent le privilège de rendre hommage à mon éminent prédécesseur **Jean-Paul Decorps**, un peu comme à l'Académie française, mais avec la grande différence tout de même, que Jean-Paul est encore bien vivant !

« *Nuestro querido presidente* » comme on le dit ici à Lima, faut-il encore vous le présenter, tant ses 128 voyages au cours des trois dernières années, ont coulé dans le marbre une physionomie et un parcours assurément d'exception.

Il faut vraiment le dire pour pouvoir le croire car dans le sourire juvénile que vous lui connaissez, il vient de fêter ses 67 printemps le 14 juillet, jour de sa fête nationale française.

Président honoraire de son notariat français, de l'association du notariat francophone, des Commission Européenne et de Coopération Internationale de l'Union, il vient de nous gratifier au cours des trois années passés, d'un engagement véritablement exceptionnel.

C'est le lieu d'en remercier bien sincèrement au nom de notre Union, le grand Notariat français qui l'a si généreusement doté, ses deux enfants, Isabelle et Arnaud, tous deux notaires et ses associés, qui l'ont substitué et lui ont permis de s'évader des contraintes de gestion au quotidien de l'Office notarial du N° 33, de la rue Etienne Davso, à Marseille.

Et surtout, surtout, sa Mireille-Pénélope, qui a si patiemment tissé et défait chaque nuit, le « suaire de Laërte », pour repousser les assauts d'Antinoüs, d'Eurymaque et des nombreux autres prétendants phocéens, en attendant chacun des 128 retours de son Jean-Paul-Ulysse !

Heureux homme notre Jean-Paul, « heureux qui comme Ulysse » a su naître au bon endroit, au bon moment, pour « faire un beau voyage », mais sans les talents duquel tous ces dons ne seraient restés que simples perspectives.

Cela parce que notre cher Président Jean-Paul Decorps, a su mettre ces privilèges en conjonction avec sa vision stratégique et ses gigantesques capacités, servies par un talent de meneur d'homme et une acuité de perception exigeante, que sans aucune flagornerie, je me dois de qualifier tout simplement, de hors norme.

Ayant abondamment reçu de notre profession, il se devait en retour de beaucoup lui donner !

C'est bien ce qu'il en a compris et c'est assurément aussi ce qu'il en a fait. Rigoureux envers tous, dans sa quête d'excellence pour notre profession, parfois même il faut bien le dire, un peu rugueux dans son impatience, mais d'abord et avant tout envers lui-même.

Je puis donc affirmer sans grand risque de me tromper, que cette Législature dont il n'est point besoin de retracer tous les temps forts que vous connaissez, ni les réalisations dont nous sommes légataires, restera probablement et pendant très longtemps sans véritable équivalent.

Parce que le temps nous manque, je n'en nommerai qu'une – l'Université du Notariat mondial – parce que c'est dans ce creuset que va se forger le devenir de notre profession et aussi parce que j'y ai vu avec émotion le bonheur de ces « Alumni » qui sont nos dirigeants de demain !

Au nom de notre Union – Merci cher Jean-Paul et merci aussi au grand Notariat français pour son exceptionnel engagement et à ses deux présidents, pendant toute la durée de ton mandat.

Je reprendrai donc le premier quatrain du célèbre poème de Joachim du Bellay, pour lui dire :

« *Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,*
« *Ou comme cestuy-là qui conquit la toison,*
« *Et puis est retourné, plein d'usage et raison,*
« *Vivre entre ses parents le reste de son âge !*

Je vais donc en finir n'ayant plus grand chose à y rajouter, si ce n'est de remercier par avance tous ceux qui vont alimenter ma réflexion et enfin tous ceux, même tardivement ralliés, qui ont choisi d'entrer dans l'histoire en assurant l'Afrique et les femmes de leur appui.

Je n'aurai garde enfin, d'oublier mon associé Me Jean-Paul Sarr, ni mes collaborateurs, qui tous pallient à mes absences, ni ma Chambre des Notaires du Sénégal, qui a piloté mon engagement dès son origine, ni la Commission africaine qui l'a porté avec résolution, ni non plus ma compagne Me Anna Pyrzak, Notaire à Ostrovec, en Pologne, qui a su dissiper mes doutes, au point que je doive vous dire, que « vous avez deux présidents pour le prix d'un » !

Je veux enfin vous assurer, de mon entière disponibilité et de ma volonté de prendre pour modèle, dans la modeste proportion des moyens de l'Afrique, le remarquable engagement de ceux qui m'auront précédé et qui auront balisé le parcours de cette exaltante fonction.

Señor Presidente del Consejo de Ministros, Juan Federico Jiménez Mayor,
Señor Ministro de Justicia y Derechos Humanos, Daniel Augusto Figallo Rivadeneyra,
Muy estimadas autoridades, dear Colleagues, chers Confrères et plus simplement mes Amis.

Je vous remercie infiniment pour votre indulgente attention.

Président élu Daniel-Sédar Senghor

P.S. : Le texte du grand philosophe français, Gaston Bachelard :

« La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion : de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort. L'opinion *nense* mal : elle ne *nense* pas : elle *traduit* des besoins en connaissances. En désiant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter. Il ne suffirait pas, par exemple, de la rectifier sur des points particuliers, en maintenant, comme une sorte de morale provisoire, une connaissance vulgaire provisoire. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce *sens du problème* qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. – Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. »